



## APPEL À PROPOSITIONS

### CIIF HAÏTI

#### PARTENARIAT INCUBATEUR – MODE

#### QUI SOMMES NOUS

Le Fonds d'innovation pour les industries culturelles et créatives (CIIF) a été créé en 2017 avec une capitalisation initiale de 2,6 millions USD de la Banque de Développement des Caraïbes. Il est destiné à être un fonds multilatéral, qui soutiendra le développement du secteur des industries créatives (CI) dans les Caraïbes. L'objectif du CIIF est de permettre aux industries culturelles et créatives de la région d'être compétitives à l'échelle mondiale.

#### CE QUE NOUS FAISONS

Le CIIF offre des subventions pour des projets innovants dans le secteur des IC. Ces projets sont mis en œuvre selon les axes suivants :

- Soutenir un environnement propice au développement des IC ;
- Améliorer la qualité et la diffusion de la recherche dans le secteur des IC ;
- Améliorer ou créer des méthodes de renseignement ou de collecte de données de manière à faire progresser le secteur ;
- Renforcer la capacité technique des entrepreneurs créatifs.

#### OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT POUR INCUBATEUR MODE

CIIF recherche un partenaire pour concevoir et exécuter l'incubateur pour la mode CIIF Haïti ciblant les praticiens établis<sup>1</sup> et les praticiens prêts à l'exportation<sup>2</sup>. L'incubateur devraient inclure la conception et la production d'une marque de mode haïtienne, à

---

<sup>1</sup> Praticiens établis : en activité depuis plus de cinq (5) ans ayant travaillé localement en démontrant une capacité de pérennité, ainsi que des preuves de travail régional / international ; Un modèle d'entreprise peut exister.

<sup>2</sup> Praticiens prêts à l'exportation : entreprises enregistrées depuis au moins cinq (5) ans avec un plan d'affaires formel, des preuves de produits testés sur le marché et des travaux régionaux.



laquelle chaque créateur participant contribuera en tant que « redistributeur », au bénéfice du programme.<sup>3</sup>

L'incubateur pour la mode doit :

- Inclure une orientation communautaire, incorporant les principaux modes d'accès des groupes vulnérables, des femmes, des pratiques traditionnelles telles que la broderie, le perlage, les paillettes, le crochet, le macramé.
- Présenter un volet éducatif et de formation comprenant une certification.
- Inclure les trois principales composantes des industries de la mode haïtiennes : textile, cuir, accessoires.
- Chercher à aborder une cause sociale ou environnementale.
- Envisager d'intégrer des composants en ligne et des stages, le cas échéant.

Les partenaires opèrent les incubateurs dans les sous-secteurs prioritaires du CIIF, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Permettre à un plus grand nombre de professionnels du secteur des IC, de se doter compétences techniques améliorées, de compétences commerciales et d'un accès croissant aux ressources afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du CIIF
- Créer un accès aux plates-formes pour les incubateurs des sous-secteur existants ou développer de nouvelles plates-formes, offrant une formation technique, une formation commerciale et une intégration au marché, aux professionnels des IC aux niveaux \*Établi et Prêt à l'exportation.
- Permettre la mise en réseau entre les professionnels des IC.
- Créer des bases de données du sous-secteur régional et accéder aux bases de données existantes.
- Négocier des partenariats avec d'autres plates-formes internationales.
- Accroître l'accès des participants aux incubateur, aux ressources financières et aux réseaux sectoriels.
- Rationaliser les incubateurs régionaux du sous-secteur afin de permettre un impact sectoriel mesurable.

---

<sup>3</sup>Les bénéfices de cette marque seront réinvestis dans la programmation pour l'industrie.



- Créer des contenus scientifiques, y compris en ligne, pour la formation continue des professionnels lorsque cela est possible.
- Partagez le CIIF avec un public élargi grâce aux événements des partenaires.

## QUEL EST LE MONTANT DU FINANCEMENT CIIF ?

Le partenaire opérateur d'incubateur sélectionné recevra une subvention de 66 000 USD. Le CIIF fournira un maximum de 85% des coûts de l'incubateur tandis que le partenaire opérateur d'incubateur sélectionné devra contribuer au moins à hauteur à 15%.

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ ?

- Les candidats doivent avoir une organisation officiellement enregistrée.
- Les équipes d'opérateurs d'incubateur doivent être transversales lorsque cela est possible, regroupant en guise d'exemple, des praticiens de la création, des universitaires, des agences privées et / ou publiques, des agences régionales ou des établissements d'enseignement supérieur.
- Intersectionnalité : L'intersection avec d'autres industries devrait être une considération clé dans la conception des accélérateurs.
- Les entités devraient inclure des éléments de mentorat ou d'apprentissage dans la conception de l'accélérateur.

## POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DU CIIF ?

- Accès au financement pour incubateur.
- Subventions potentielles du CIIF pour les bénéficiaires.
- Accès à l'expertise technique fournie par le CIIF, y compris au niveau du soutien à la communication, l'évaluation des candidatures et les cadres de suivi et d'évaluation.
- Promotion à travers les plateformes de communication CIIF.

## OBJECTIFS DES PARTENARIATS POUR LES INCUBATEURS



Les partenaires opèrent les incubateurs dans les sous-secteurs prioritaires du CIIF, afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. Permettre à un plus grand nombre de professionnels du secteur des IC, de se doter compétences techniques améliorées, de compétences commerciales et d'un accès croissant aux ressources afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du CIIF
2. Créer un accès aux plates-formes pour les incubateurs des sous-secteur existants ou développer de nouvelles plates-formes, offrant une formation technique, une formation commerciale et une intégration au marché, aux professionnels des IC aux niveaux \* Établi et Prêt à l'exportation.
3. Permettre la mise en réseau entre les professionnels des IC.
4. Créer des bases de données du sous-secteur régional et accéder aux bases de données existantes.
5. Négocier des partenariats avec d'autres plates-formes internationales.
6. Accroître l'accès des participants aux incubateur, aux ressources financières et aux réseaux sectoriels.
7. Rationaliser les incubateurs régionaux du sous-secteur afin de permettre un impact sectoriel mesurable.
8. Créer des contenus scientifiques, y compris en ligne, pour la formation continue des professionnels lorsque cela est possible.
9. Partagez le CIIF avec un public élargi grâce aux événements des partenaires.

## À QUI S'ADRESSENT CES INCUBATEURS ?

Les propositions doivent inclure une description spécifique du marché cible dans les catégories susmentionnées de \* établi et \* prêt à l'exportation, le cas échéant. (NB : les définitions de chacune de ces deux catégories varient en fonction du sous-secteur et de la nature de l'accélérateur. Voir les notes en bas de page). Nous sommes particulièrement intéressés à sélectionner les participants, par l'intermédiaire de partenaires, s'adressant aux questions des licences, franchises et marques de commerce tout en ciblant les marchés internationaux.



Les projets d'incubateurs développés devraient contribuer à aider les participants dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Amélioration des produits et des processus, y compris la modernisation des produits
- Normalisation et amélioration de la qualité, notamment la création de spécifications pour les produits
- L'emballage du produit
- Recherche et développement
- Renforcement des capacités
- Affichage et commercialisation efficaces des produits
- Accès à de nouveaux marchés
- Le réseautage d'affaires

Développement de plans d'exportation ou d'études de faisabilité

Les entités demandant à participer à l'incubateur doivent être disposées à autoriser le suivi et l'évaluation de l'entreprise pour l'analyse d'impact jusqu'à 24 mois après la clôture du programme et à autoriser la publication d'informations commerciales non sensibles à des fins de promotion du programme.

## APPLIQUER

Les candidats potentiels sont invités à participer aux consultations virtuelles des parties prenantes le **22 Décembre 2020** entre **14:30-16:30 (AST)** en s'inscrivant en ligne via le formulaire de consultation [Accelerator Consultation Form](#).

Afin de participer à ce programme, les professionnels sont invités à compléter le [Online Application Form](#) jusqu'au **11 janvier 2021** à **23:59 (AST)**.

## QUAND LES INCUBATEURS SERONT ILS MIS EN PLACE

La sélection des partenaires opérateurs d'incubateurs sera achevée d'ici la fin de Janvier 2021 et les accélérateurs devraient être mis en œuvre au premier trimestre 2021.